

MÉMOIRE

PRÉSENTÉ À LA COMMISSION SUR LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL

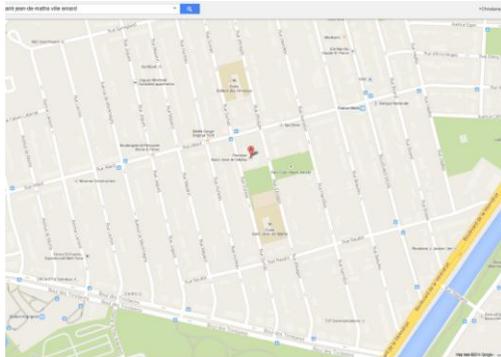
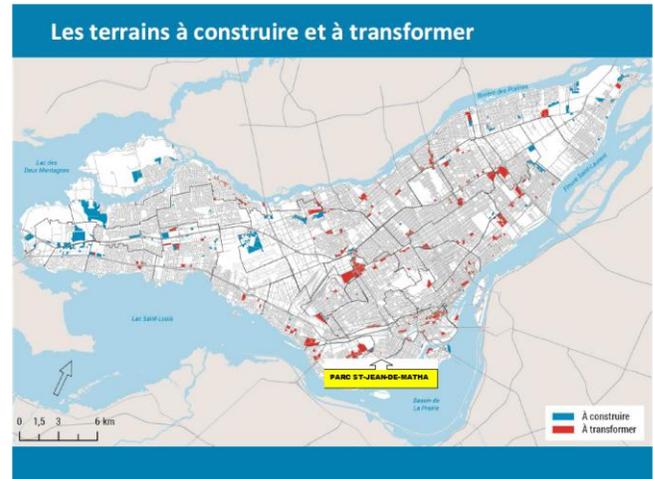
LE 17 NOVEMBRE 2014

PAR CHRISTIANE DUFRESNE
CITOYENNE

J'ai noté, avec une certaine inquiétude, que le terrain occupé par l'église et le parc St-Jean-de-Matha, dans le quartier Ville-Émard de l'arrondissement du Sud-Ouest, a été identifié parmi "*Les terrains à construire et à transformer*" dans le document soumis pour consultation.

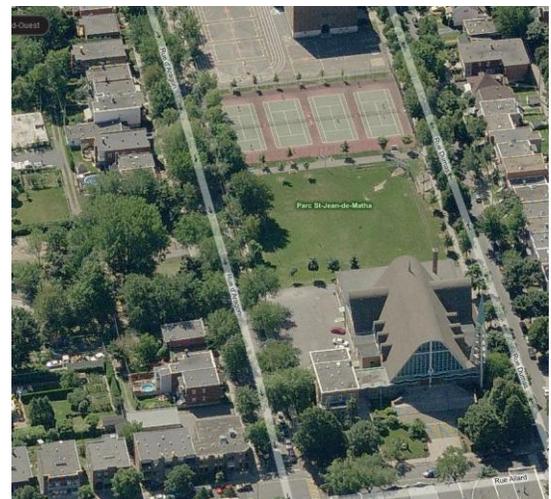
Il ne s'agit que d'un tout petit point sur la carte, mais vous n'avez pas idée de l'importance que cet espace vert revêt pour la communauté de St-Jean-de-Matha!

Tout d'abord, laissez-moi vous rappeler que le parc St-Jean de Matha a été mis en place par la communauté des Pères Trinitaires lorsqu'ils se sont installés à Ville-Émard dans les années 20. Leur volonté a toujours été que ce terrain soit utilisé à des fins communautaires et de loisirs. Le titre de propriété est passé aux mains de la Ville à quelques occasions au cours de l'histoire dans le cadre de transactions symboliques (terrain vendu pour 1\$ en échange de l'entretien et l'animation), mais même si le terrain appartient aujourd'hui à la Fabrique, les résidents considèrent que ce parc représente un bien collectif.



Le parc est facilement accessible aux quelque 600 enfants de 5 à 12 ans qui fréquentent les deux écoles primaires (St-Jean-de-Matha et Dollard-des-Ormeaux) qui se situent à chaque extrémité de ce que nous appelons le "Pôle St-Jean-de-Matha". Il complète aussi le parc du Curé Arnold qui, pour sa part, est aménagé avec des jeux, des balançoires, et une pataugeoire pour les tout-petits.

La Ville a investi substantiellement dans cet espace dans les années 90 en aménageant quatre terrains de tennis sur la moitié du terrain. Il fut aussi un temps où de nombreuses activités de loisirs étaient organisées dans ce parc pour le plaisir de tous (scouts, baseball, football). Aujourd'hui, PLUS RIEN! En raison de choix politiques et de contraintes économiques, l'Arrondissement du Sud-Ouest néglige totalement le secteur St-Jean-de-Matha dans son offre de services pour des activités de loisirs pour les enfants. À part les scouts, il n'y a aucune activité organisée pour les enfants et les adultes du secteur. Le parc est surtout utilisé pour des parties amicales de soccer, de frisbee, de football, pour faire voler un cerf volant, jouer une partie de tennis ou, certains hivers, pour glisser ou patiner sur un anneau de glace. Il n'y a toutefois aucune animation et il n'existe aucune installation sanitaire, ni d'endroit où se réchauffer l'hiver... pas très pratique pour les parents qui ont de jeunes enfants!



Une telle sous-utilisation peut porter à croire que le parc n'a plus sa raison d'être... LOIN DE LÀ! La preuve, c'est qu'en 2010, lorsque des marguilliers un peu trop zélés ont menacé de vendre les terrains afin d'éponger le déficit de la paroisse et d'assurer la survie de l'église, la communauté de SJM est montée d'un bloc aux barricades et a convaincu l'Archevêché de revenir sur sa position. Il est donc clair que **les paroissiens et toute la communauté de SJM considèrent que la Ville doit s'opposer à tout changement de vocation du parc et considèrent inacceptable tout scénario qui remplacerait cet espace vert par une structure immobilière, quelle qu'elle soit.**



De plus, un projet de construction d'un gymnase à l'école St-Jean-de-Matha laisse entrevoir une revitalisation de tout le secteur SJM. En effet, le projet, issu d'un partenariat entre la Commission scolaire de Montréal (CSDM), l'Arrondissement du Sud-Ouest et le Ministère de l'éducation, des loisirs et des sports (MELS), doit faire en sorte que des installations sportives modernes, sécuritaires et accessibles à la communauté viendront compléter l'offre actuelle. Le processus est long et compliqué, mais **il faut s'assurer que les installations actuelles demeurent disponibles et que toute transformation envisagée par la Ville aillent en complémentarité dans le même sens.**



À défaut, pour la Ville, d'acheter ces terrains pour protéger cet espace vert et garantir un milieu de vie adéquat pour les familles et la collectivité (la solution idéale), il faudrait que l'Arrondissement négocie de bonne foi avec le Conseil de Fabrique afin d'en arriver à une entente financière sur la location des locaux et des terrains, à des taux comparables à ceux qui sont offerts sur le marché. Une telle entente contribuerait aux efforts faits par la paroisse dans le but de continuer à offrir des services de pastorale tout en couvrant ses frais courants et d'entretien.

La revitalisation de la paroisse et l'atteinte d'un équilibre budgétaire doit passer par une transformation des bâtiments existants et par le maintien de la vocation récréative du parc situé en arrière de l'église

Pour garantir une utilisation rationnelle et efficace du parc St-Jean-de Matha, il serait nécessaire que les utilisateurs du parc St-Jean de Matha et du parc du Curé Arnold aient accès à des sanitaires adéquats, à des locaux chauffés et la mise en place d'une organisation motivée à organiser ou coordonner des activités extérieures.

En conclusion

Considérant

- La volonté de la communauté de St-Jean-de-Matha pour le maintien du statut de parc pour le terrain situé entre l'église et l'école St-Jean-de-Matha;
- La nécessité pour la paroisse SJM de renflouer ses coffres afin d'assurer le maintien de sa mission spirituelle et communautaire tout en devenant un lieu de «développement social»;
- Que les besoins communautaires dans la paroisse SJM sont grands et que l'offre en services communautaire a été négligée depuis plusieurs années
- La nécessité de préserver les espaces verts sur le territoire de Montréal
- Que pour retenir les jeunes familles à Montréal, il est nécessaire d'offrir un milieu de vie comparable à celui qu'on retrouve dans les banlieues et que le Pôle St-Jean-de-Matha, avec tous ses éléments, représentera un aménagement de qualité, propice à l'activité physique pour tous;
- Que dans sa toute nouvelle *Politique du sport et de l'activité physique*, Montréal favorise "Une répartition géographique équitable des équipements collectifs de sport et de loisir " et qu'en intégrant le parc SJM au projet Gymnase à venir à l'école SJM dans une vision d'ensemble, elle crée un aménagement des milieux de vie en faveur de l'activité physique
- Que Montréal a appuyé, le 4 octobre 2012, la Déclaration de Québec qui dit que «*Le loisir exerce un rôle essentiel en développement des communautés : il agit sur la qualité de vie et la santé des personnes, contribue au développement des liens sociaux et du capital social et constitue un lieu d'expression et d'apprentissage de la vie démocratique.*» (Conférence annuelle du loisir municipal)

Je demande que le terrain occupé par le parc St-Jean-de-Matha maintienne son statut d'espace vert , qu'il ne soit pas considéré pour une éventuelle construction et que toute transformation envisagée soit soumise en consultation auprès des résidents du secteur.

Le parc Saint-Jean de Matha... un milieu de vie pour tous les âges!



Pour les jeunes...



Pour les moins jeunes...



Pour les jeunes de coeur...